

WORLD TAEKWONDO FEDERATION
REGLEMENT DU SYSTEME MONDIAL DES MEMBRES (GMS)

En vigueur à partir du 1^{er} septembre 2016

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 – Mission

ARTICLE 2 – Buts et objectif globaux

ARTICLE 3 – Système Mondial des Membres (GMS) de la WTF

ARTICLE 4 – Responsabilités des Fédérations Nationales Membres (MNAs) et des Unions
Continental (CUs)

ARTICLE 5 – Catégories d'affiliation

ARTICLE 6 – Licence du GMS

ARTICLE 7 – Frais

ARTICLE 8 – Comités Organisateurs des événements reconnus par la WTF

ARTICLE 9 – Représentation nationale

ARTICLE 10 – Divers

ARTICLE 1 – Mission

- 1.1. La World Taekwondo Federation (WTF) et le Système Mondial de Membres (ci-après dénommé « GMS ») s'efforcent d'unifier la communauté globale pratiquant le taekwondo en mettant l'accent sur les valeurs d'intégration, l'orientation vers l'excellence, la citoyenneté mondiale et la bonne volonté.
- 1.2. Le GMS s'efforce d'utiliser les dernières technologies afin de créer une base de données détaillée pour toutes les personnes qui pratiquent l'art du taekwondo dans chaque Association Nationale Partenaire (MNAs) de la WTF.

ARTICLE 2 – Buts et objectifs globaux

- 2.1 Le GMS continuera d'améliorer en pourvoyant les outils nécessaires à tous les MNAs pour la gestion des affiliations, des événements et des compétitions dans leurs pays respectifs. On visera aussi à fournir des services à valeur ajoutée pour tous les membres du GMS.
- 2.2 L'objectif principal de la base de données du GMS est de refléter la démographie et la diversité de la communauté de taekwondo afin d'attirer les grandes et petites entités à soutenir notre sport dans le monde.

ARTICLE 3 – Système Mondial des Membres (GMS) de la WTF

- 3.1. Le GMS est une base de données globale d'affiliation en ligne qui se compose de tous les pratiquants inscrits auprès des MNAs. Les pratiquants incluent non seulement les athlètes, mais aussi les coaches, les entraîneurs, les arbitres, les officiels, les dirigeants, l'équipe de support médicale, administrative, les médias, les bénévoles et les fans.
- 3.2. Dans la base de données du GMS, chaque individu se voit attribuer un numéro unique de licence pour identification (ci-après dénommé «Licence GMS»). Chaque Licence GMS peut représenter une ou plusieurs catégories d'affiliation énumérées à l'Article 5.

ARTICLE 4 – Responsabilités des Fédérations Nationales Membres (MNAs) et des Unions Continentales (CUs)

4.1 Les MNAs sont tenues de mettre en œuvre ce règlement, lequel sera modifié périodiquement, conformément aux Statuts de la WTF (voir l'Article 16.1 des Statuts de la WTF). Ce règlement régit le GMS qui fait partie de la WTF. La WTF est une organisation sans but lucratif, qui est enregistrée en République de Corée, et qui est l'organe directeur international du taekwondo en tant que sport olympique.

4.2 Les Unions Continentales (CUs) sont tenues de mettre en œuvre ce règlement, lequel est modifié périodiquement, conformément aux Statuts de la WTF (voir l'Article 20.1 des Statuts de la WTF). Chaque Union Continentale peut examiner toute violation de ce règlement, conformément aux règlements respectifs/applicables.

4.3 Confidentialité des données. Chaque MNA et CU est tenu de s'assurer et de garantir la conformité et le respect des lois, règles et autres règlements liés à la protection des informations personnelles et/ou confidentielles de chaque membre conformément aux conditions de ce règlement. La WTF se réserve le droit d'exiger que chaque MNA et CU signe des accords de protection des données qui peuvent être modifiés et/ou complétés périodiquement.

4.4 Support. La langue officielle de la WTF est l'anglais. Chaque MNA et CU doivent nommer un administrateur parlant l'anglais et qui aura la responsabilité de mettre en œuvre le GMS dans leur région. Cet administrateur sera la personne de contact entre l'équipe du GMS ainsi que tout membre de sa fédération s'enregistrant ou renouvelant son enregistrement; cette personne sera responsable de comprendre le système et diffuser toute information importante du GMS aux membres de sa fédération.

ARTICLE 5 – Catégories d'affiliation

5.1 Catégories d'affiliation. Il y a quatre (4) catégories d'affiliation pour lesquelles il est possible d'obtenir la Licence GMS :

5.1.1 Licence Mondiale des Athlètes de la WTF (ci-après dénommé GAL – Global Athlete License). La GAL est pour tout athlète/pratiquant qui s'inscrit au GMS.

5.1.2 Licence officielle mondiale de la WTF (ci-après dénommé GOL - Global Official License). La GOL est pour tout officiel d'équipe, c'est-à-dire le coach, les entraîneurs,

les arbitres, l'équipe médicale, ou tous les autres individus qui jouent un rôle officiel selon la MNA.

5.1.3 Licence exécutive mondiale de la WTF (ci-après dénommé GEL - Global Executive License). La GEL est pour les cadres supérieurs ou VIPs des MNA et CUs, comme les membres de la direction, membres du conseil et sponsors. Il y a un nombre limité de licences GEL déterminé par la WTF.

5.1.4 Licence Mondiale de la WTF (ci-après dénommé GL – Global License). La GL est une catégorie générale pour tous les individus qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, c'est-à-dire les fournisseurs de services, le soutien technique, les bénévoles, les fans, les médias et les parents.

ARTICLE 6 – Licence du GMS

6.1 Les individus sont autorisés à s'inscrire pour une Licence GMS dans l'une ou une combinaison des catégories de membre suivantes : a) membre individuel, b) clubs inscrits par l'administrateur du club, et/ou c) régions inscrites par les administrateurs régionaux ou administrateurs de la MNA.

6.2 Tous les membres de la MNA doivent avoir une Licence GMS active. Chaque MNA a la possibilité si elle le souhaite de permettre aux non-membres de la MNA de recevoir une Licence GMS.

6.3 Critères d'inscription. Chaque Licence GMS consiste d'un numéro unique. Pour l'obtenir, chaque candidat doit :

6.3.1 Fournir les renseignements biographiques nécessaires, notamment le nom complet, le sexe, la date de naissance, l'adresse électronique et le type de licence requis.

6.3.2 Etre approuvé par la MNA de la région pour laquelle l'individu s'inscrit.

6.4 Approbation de la MNA. Il est de la responsabilité de la MNA d'établir les exigences pour l'obtention de la Licence GMS conformément à l'article 6.4.2 (non-discrimination).

6.4.1 Vérification des informations. Il est de la responsabilité de la MNA de vérifier que les informations communiquées pour chaque Licence GMS sont correctes et complètes.

6.4.2 Non-discrimination. En émettant la Licence GMS, chaque MNA doit avoir une politique de non-discrimination. Les critères pour l'émission de chaque Licence GMS devront être appliqués de manière uniforme à tous les membres dans chaque catégorie de licence donnée, dans le

but d'inclure autant de membre que possible. Si une MNA rejette une demande de Licence GMA, elle doit présenter une bonne raison à l'équipe GMS afin que celle-ci puisse émettre une réponse officielle lors d'objections des candidats dont les licences ont été refusées. Une bonne raison est présumée si une MNA a entrepris une procédure formelle de sanction conformément au règlement WTF sur la gestion de conflits [World Taekwondo Dispute Management Bylaws].

6.5 Incessibilité des affiliations de membres. Les affiliations de membres ne sont pas transférables entre MNAs; si un athlète/officiel est titulaire d'une licence délivrée par un pays, mais qu'il aimerait représenter un autre pays, une nouvelle licence pour ce dernier est requise.

6.6 Affiliations multiples. Une personne peut avoir plus d'une catégorie d'affiliation dès lors qu'un numéro unique de Licence GMS a été délivré en conformité avec les critères ci-dessus. Les athlètes ne peuvent avoir qu'une Licence GMS active à la fois.

ARTICLE 7 – Frais

7.1 Les prix de la Licence GMS sont calculés en fonction du classement PIB de chaque pays tel que défini par les Nations Unies (ONU). Le détail des prix est mis à disposition de toutes les MNAs et CUs et ils font l'objet, de temps à autre, à des ajustements déterminés par la WTF.

7.2 Une MNA est autorisée à percevoir des frais supplémentaires (majoration) pour des frais facturés par la WTF, pourvu que la majoration facturée soit raisonnable pour le revenu médian de la région et qu'elle soit appliquée équitablement aux membres de la MNA.

ARTICLE 8 – Comités Organisateurs des événements reconnus par la WTF

8.1 Les Comités Organisateurs des événements reconnus ou promus par la WTF doivent se conformer aux exigences suivantes :

(A) S'assurer que tous les participants détiennent une Licence GMS valide dès le début de l'événement,

(B) Fournir les résultats et la liste des participants officiels aux délégués techniques WTF de l'événement dans les trois (3) jours suivant la fin de l'événement dans un document adéquatement formaté WTF.

ARTICLE 9 – Représentation nationale

9.1 Représentation de la MNA. Pour faire partie d'une équipe nationale représentant une MNA, le numéro de la Licence GMS doit être émis par la MNA de l'équipe nationale que l'athlète/officiel souhaite représenter.

9.2 Critère de citoyenneté. Les athlètes faisant partie d'équipes nationales doivent être citoyens du même pays. La citoyenneté doit être démontrée par un passeport valide; si un athlète n'a pas de passeport valide, alors il doit fournir une autre preuve valable de citoyenneté qui doit être approuvée par la WTF. Pour les cas de double nationalité et/ou changement de nationalité des athlètes, les Règles de compétition et Interprétations WTF (WTF Competition Rules and Interpretations) s'appliquent.

ARTICLE 10 – Divers

10.1 Interprétation/Application. Les MNAs qui ont besoin d'assistance pour comprendre et mettre en œuvre ce règlement doivent contacter l'équipe GMS.

10.2 Divisibilité. Toute décision stipulant qu'une des dispositions de ce règlement est pour une quelconque raison inapplicable, illégale ou inefficace n'affecte ou n'invalide en aucun cas les autres dispositions du même règlement.

Approuvé par : le Conseil de la WTF le 7 août 2016